

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

---

L'an deux mil vingt, le 9 mars à 18 H 30, le conseil municipal de la commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 28 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**PRESENTS :** GIBERGUES Bernard - TREGUER Jean-Luc - MITH Marie Françoise - BERGOT Stéphane – PAGE Evelyne - HABASQUE Claude - FALC'HUN Gilles - TREBAOL Solange - LANNUZEL Marie Louise - FALC'HUN Pascal - FAGON Maryvonne - MARCHADOUR Hervé - TREBAOL Stéphane - LÉON Fabrice – BERTHOULOUX Jean Paul - QUEMENEUR Marie Thérèse - THOMAS Gilbert - LE ROY Martine.

**ABSENTS :** LE MESTRE Sandra – DENIEL Sandrine – ROHEL Marianne – GOUEZ Dominique - Laëtitia QUEMENEUR.

- Sandra LE MESTRE a donné procuration à Jean-Luc TREGUER.
- Sandrine DENIEL a donné procuration à Marie Françoise MITH.
- Marianne ROHEL a donné procuration à Evelyne PAGE
- Dominique GOUEZ a donné procuration à Stéphane BERGOT.
- Laëtitia QUEMENEUR a donné procuration à Claude HABASQUE.

Monsieur Fabrice LÉON a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 10 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2019 - DELIBERATION N° 1**

---

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2019 du budget principal, du lotissement communal de Kermaria et du lotissement communal de Prat ar Zarp. Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Ces comptes ont été présentés à la commission de finances qui s'est réunie le 04/03.

COMPTES ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL			
DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		200 890,96
	011 charges à caractère général (avec rattach.)	488 685,73	53 643,42
	012 charges de personnel et frais assimilés	800 467,76	135 930,26
	014 atténuation de produits	1 000,00	1 513 451,99
	65 autres charges de gestion courante	349 047,10	973 337,19
	66 charges financières	26 187,42	316 191,24
	67 charges exceptionnelles réelles	40,50	7,01
	<i>Dépenses réelles</i>	1 665 428,51	110 538,82
	023 virement à la section investissement	-	3 103 099,93
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	165 615,72	0,00
	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 831 044,23</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 303 990,89</b>
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté	-	88 652,09
	010 dotations, fonds divers et réserve	-	-
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	-
	041 opérations patrimoniales	8 934,00	-
	16 emprunts et dettes assimilées	225 010,70	165 615,72
	20 immobilisations incorporelles	35 309,66	1 142 869,33
	204 subventions d'équipements versées	132 700,52	551 668,68
	21 immobilisations corporelles	468 906,00	-
	23 immobilisations en cours	1 608 559,16	8 934,00
	020 dépenses imprévues	-	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 479 420,04</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 310 464,27</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 261 730,71</b>
Résultat de fonctionnement	1 472 946,66	excédent	
Résultat d'investissement	- 521 680,22	déficit	

COMPTES ADMINISTRATIF 2019 LOTISSEMENT DE KERMARIA				
DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		379 546,65	
	011 charges à caractère général	85 502,88	111 684,27	
	012 charges de personnel et frais assimilés			
	014 atténuation de produits			
	65 autres charges de gestion courante	280 000,00		
	66 charges financières			
	67 charges exceptionnelles réelles			
	<i>Dépenses réelles</i>	365 502,88	111 684,27	
	023 virement à la section investissement		0,00	
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	37 937,82		
	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct			
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>403 440,70</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>491 230,92</b>	
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté	37 937,82		
	010 dotations, fonds divers et réserve			
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	0,00		
	16 emprunts et dettes assimilées		37 937,82	
	20 immobilisations incorporelles			
	204 subventions d'équipements versées			
	21 immobilisations corporelles			
	23 immobilisations en cours			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>37 937,82</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>37 937,82</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>441 378,52</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>529 168,74</b>
Résultat de fonctionnement	87 790,22	excédent		
Résultat d'investissement	-			

COMpte ADMINISTRATIF 2019 LOTISSEMENT DE PRAT AR ZARP				
DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		002 excédent de fonctionnement reporté	
	011 charges à caractère général	543 468,18	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés		70 ventes de produits, prestations	162 000,00
	014 atténuation de produits		73 impôts et taxes	
	65 autres charges de gestion courante		74 dotations, subventions et participations	
	66 charges financières	1 270,42	75 autres produits de gestion courante	
	67 charges exceptionnelles réelles		76 Produits financiers	
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>544 738,60</i>	<i>Recettes réelles</i>	<i>162 000,00</i>
	023 virement à la section investissement		042 opérations d'ordre de transfert entre sections	573 118,47
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	93 441,26	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	1 270,42
	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	1 270,42		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>639 450,28</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>736 388,89</b>	
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté	27 883,73	001 excédent d'investissement reporté	
	010 dotations, fonds divers et réserve		021 virement de la section de fonctionnement	
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	573 118,47	024 Produits des cessions d'immobilisations	
	16 emprunts et dettes assimilées		040 opérations d'ordre de transfert entre section	93 441,26
	20 immobilisations incorporelles		10 Dotations, fonds divers et réserve	
	204 subventions d'équipements versées		13 subventions d'investissement	
	21 immobilisations corporelles		16 emprunts et dettes assimilées	490 872,00
	23 immobilisations en cours		21/23 Immobilisations en cours	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>601 002,20</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>584 313,26</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 240 452,48</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 320 702,15</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>96 938,61</b>	<b>excédent</b>		
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 16 688,94</b>	<b>déficit</b>		

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion (budget principal, lotissement communal de Kermaria et lotissement communal de Prat ar Zarp).**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 - DELIBERATION N° 2**

Monsieur le Maire présente le résultat de fonctionnement 2019 du budget principal. Il s'agit d'un excédent de fonctionnement de 1 472 946,66 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

<b>Résultat de l'exercice : excédent</b>	1 472 946,66
<b>Affectation du résultat :</b>	
- Exécution du virement à la section d'investissement	1 232 741,00
- Affectation complémentaire en réserve	
- <b>Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)</b>	240 205,66

## TAUX D'IMPOSITION 2020 - DELIBERATION N° 3

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et fixe comme suit les taux d'imposition qui seront appliqués en 2020 :

Taxe habitation :	15,19 %
Taxe foncière (bâti) :	19,38 %
Taxe foncière (non bâti) :	42,18 %

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 - DELIBERATION N° 4

Monsieur le Maire présente les projets de budget 2020 du budget principal, du lotissement communal de Kermaria et du lotissement communal de Part-ar-Zarp. Ces budgets ont été présentés à la commission de finances qui s'est réunie le 04/03.

### 🔗 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

BUDGET PREVISIONNEL 2020 BUDGET PRINCIPAL				
DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		002 excédent de fonctionnement reporté	240 205,00
	011 charges à caractère général	641 255,00	013 atténuation de charges	20 000,00
	012 charges de personnel et frais assimilés	843 600,00	70 ventes de produits, prestations	130 000,00
	014 atténuation de produits	3 000,00	73 impôts et taxes	1 394 000,00
	65 autres charges de gestion courante	309 200,00	74 dotations, subventions et participations	930 000,00
	66 charges financières	28 000,00	75 autres produits de gestion courante	112 900,00
	67 charges exceptionnelles réelles	3 200,00	77 produits exceptionnels	-
	022 dépenses imprévues	30 000,00		
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>1 858 255,00</i>	<i>Recettes réelles</i>	<i>2 586 900,00</i>
	023 virement à la section investissement	900 000,00	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	68 850,00	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	
043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 827 105,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 827 105,00</b>	
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté	521 681,00	001 excédent d'investissement reporté	-
	010 dotations, fonds divers et réserve	3 000,00	021 virement de la section de fonctionnement	900 000,00
	040 opérations d'ordre de transfert entre section		024 Produits des cessions d'immobilisations	13 000,00
	041 opérations patrimoniales	12 000,00		
	16 emprunts et dettes assimilées	224 800,00	040 opérations d'ordre de transfert entre section	68 850,00
	20 immobilisations incorporelles	17 700,00	10 Dotations, fonds divers et réserve	1 582 741,00
	204 subventions d'équipements versées	142 000,00	13 subventions d'investissement	283 007,00
	21 immobilisations corporelles	587 029,00	16 emprunts et dettes assimilées	438 612,00
	23 immobilisations en cours	1 760 000,00	041 opérations patrimoniales	12 000,00
	020 dépenses imprévues	30 000,00		
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 298 210,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 298 210,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>6 125 315,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6 125 315,00</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 contre, adopte le budget 2020.

↳ **LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERMARIA :**

LOTISSEMENT : KERMARIA									
EXERCICE 2020									
(voté au niveau de chapitre; montants HT)									
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article		intitulé	observations	montant	article		intitulé	observations	montant
002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (déficit)		-	002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (excédent)		87 790,22
6015	011	achats de terrain		-	7015	70	Ventes de terrains aménagés		
6045	011	achats d'études		-	774	77	subventions exceptionnelles		-
605	011	achats de matériels, équipements		-	796	043	Transfert de charges financières		-
608	043	frais accessoires		-	791	043	Transfert de charges gestion courante		-
6611	66	charges d'intérêt		-					-
658	65	charges diverses gest <sup>e</sup> courante	rompus TVA	-	60315	042	variation terrains à aménager	intégration lots achevés	-
6522	011	Reversement excédent		87 790,22	7133	042	Variation des encours	intégration lots achevés	-
					71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés	-
									-
71355	042	variation terrains aménagés	Annulat <sup>e</sup> stocks	-	758	75	rompus TVA	produits diverses gest <sup>e</sup> courante	-
71355	042	variation terrains aménagés	Ventes	-					-
7133	042	Variation des encours	Annulation stocks	-					-
60315	042	variation terrains à aménager	Annulation stocks	-					-
									-
				<b>TOTAL</b>					<b>87 790,22</b>
								<b>TOTAL</b>	<b>87 790,22</b>
INVESTISSEMENT									
001	Chap	Résultat investissement reporté (déficit)		-	001	Chap	Résultat investissement reporté (excédent)		
					1641	16	emprunts en euros		
3355	040	travaux en cours	constatation stock final	-	168748	16	Avance BP		
3555	040	terrains aménagés	constatation stock final	-	3555	040	terrains aménagés	Annulation stocks	-
					3555	040	terrains aménagés	Ventes	-
315	040	terrains à aménager	constatation stock final	-	3355	040	travaux en cours	Annulation stocks	-
					315	040	terrains à aménager	Annulation stocks	-
									-
				<b>TOTAL</b>					<b>-</b>
								<b>TOTAL</b>	<b>-</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2020 du lotissement communal de Kermaria.

↳ **LOTISSEMENT COMMUNAL DE PRAT AR ZARP :**

LOTISSEMENT : Prat Ar Zarp									
EXERCICE 2020									
(voté au niveau de chapitre; montants HT)									
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article		intitulé	observations	montant	article		intitulé	observations	montant
002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (déficit)		-	002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (excédent)		96 938,61
6015	011	achats de terrain		-	7015	70	Ventes de terrains aménagés		200 000,00
6045	011	achats d'études		-	774	77	subventions exceptionnelles		-
605	011	achats de matériels, équipements		50 000,00	796	043	Transfert de charges financières		2 000,00
608	043	frais accessoires		2 000,00	791	043	Transfert de charges gestion courante		-
6611	66	charges d'intérêt		2 000,00					-
658	65	charges diverses gest <sup>e</sup> courante	rompus TVA	10,00	60315	042	variation terrains à aménager	intégration lots achevés	-
6522	011	Reversement excédent			7133	042	Variation des encours	intégration lots achevés	-
					71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés	559 560,94
71355	042	variation terrains aménagés	Ventes + Annulat <sup>e</sup> stocks	507 560,94					
71355	042	variation terrains aménagés	Ventes + Annulat <sup>e</sup> stocks	150 000,00	758	75	rompus TVA	produits diverses gest <sup>e</sup> cou	10,00
7133	042	Variation des encours	Annulation stocks						
60315	042	variation terrains à aménager	Annulation stocks						
				<b>TOTAL</b>					<b>858 509,55</b>
								<b>TOTAL</b>	<b>858 509,55</b>
INVESTISSEMENT									
001	Chap	Résultat investissement reporté (déficit)		16 688,94	001	Chap	Résultat investissement reporté (excédent)		
					1641	16	emprunts en euros		
3355	040	travaux en cours	constatation stock final	-	168748	16	Avance BP		
3555	040	terrains aménagés	constatation stock final	559 560,94	3555	040	terrains aménagés	Ventes + Annulation stocks	150 000,00
315	040	terrains à aménager	constatation stock final	-	3555	040	travaux en cours	Annulation stocks	507 560,94
					315	040	terrains à aménager	Annulation stocks	-
				<b>TOTAL</b>					<b>657 560,94</b>
								<b>TOTAL</b>	<b>657 560,94</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2020 du lotissement communal de Prat-ar-Zarp.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS - DELIBERATION N° 5

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution et le montant des subventions aux associations et au CCAS.

Marie-Françoise MITH, Adjointe au Maire, présente les propositions de subventions 2020 qui ont été validées par la commission sport et culture qui s'est réunie le mardi 4 mars.

Les règles de calcul des subventions consistent en une attribution d'un montant par enfant et un montant par adulte éventuellement indexé sur le coût de la vie (pour 2020, le montant envisagé est de 5,94 € par adulte et 21,21 € pour les moins de 18 ans).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions figurant sur le tableau ci-dessous et valide la reconduction de la subvention au CCAS de 11 000 € qui est inscrite au budget 2020 de la commune.**

	ASSOCIATIONS	Total
Culture	A Galon Vad *	294,39 €
Culture	AAPPMA	363,96 €
Culture	Abers Animations Activités *	445,41 €
Culture	Abers Mélodie	374,14 €
Culture	Amis de Saint-Urfold	470,00 €
Culture	Animation Blanc-Bourgeoise	1 500,00 €
Culture	Arz E Chapeliou Bro Leon	1 100,00 €
Sport	Boxing des Abers	2 814,99 €
Sport	Club Cyclistes BB	856,04 €
Culture	Club des lacs	630,00 €
Culture	Comité de jumelage	520,00 €
Sport	Courir à BB	457,29 €
Culture	Dans le vent d'Ouest	344,45 €
Sport	Dojo des Abers	577,76 €
Sport	Dragons du bout du monde (pas de réponse)	- €
Sport/culture	Famille Rurale *	511,31 €
Culture	Fêlés de l'orthographe	694,84 €
Culture	Foyers Laïque *	2 191,18 €
Sport	GSY Football	2 709,79 €
Sport	GSY Tennis de Table	249,43 €
Sport	Hand Aberiou	2 600,35 €
Sport	Les Marcheurs de Bourg-Blanc	760,17 €
Social	Officiers Mariniers en Retraite	145,00 €
Sport	Patin / Roller Club	2 329,71 €
Culture	Renaissances Théâtres (pas de réponse)	- €
Sport/culture	Société de chasse L'émancipatrice	258,76 €
Culture	Source d'images	110,00 €
Culture	Strollad Bro LEON	175,62 €
Sport	Tennis Club BB	225,67 €
Social	UNC - UNC AFN	145,00 €
Culture	Yatouzik	687,20 €
Sport	Zanshin Karaté (pas de besoins)	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>24 542,46 €</b>
Sub except.	GSY FOOTBALL - Marchés	250,00 €
	<b>TOTAL SUBVENTIONS 2020</b>	<b>24 792,46 €</b>

**CONVENTION POUR LA CAPTURE DE CHIENS OU AUTRES ANIMAUX ERRANTS ET/OU DANGEREUX SUR LA VOIE PUBLIQUE - DELIBERATION N° 6**

---

En l'absence de matériel et/ou de personnel formé et disponible à tout moment, la commune de BOURG-BLANC est souvent en difficulté pour capturer les chiens errants ou autres animaux errants en divagation sur la voie publique.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 06/12/2016, une convention a été signée avec la Société "Animaux Services 29" de Plouvien. Sa gérante, Madame Aurélie Abéré, dispose de la formation et des diplômes lui permettant d'assurer ce service en cas de besoin :

- certificat de capacitaine animalier canin et félin,
- diplôme d'assistante vétérinaire spécialisée soigneur,
- agrément de la Direction départementale de la protection des populations et du ministère de l'agriculture.

Elle dispose également :

- d'un véhicule agréé, bénéficiant d'un aménagement spécifique aux transports des animaux.
- de matériel de capture homologué.

Par ailleurs, en cas d'absence de l'intéressée, une personne disposant des mêmes habilitations peut assurer le service en ses lieu et place.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à passer une convention et ses futurs avenants pour la capture de chiens, dont ceux présentant un danger grave et immédiat, et les autres animaux errants.**

Les tarifs actuels sont maintenus pour les animaux capturés par les services municipaux et pour les frais d'hébergement au chenil.

## **RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DE LOTISSEMENTS PRIVÉS ANCIENS**

### **- DELIBERATION N° 7**

---

Jean Luc TRÉGUER, Adjoint au maire, présente au conseil municipal le projet de rétrocession à la commune de la voirie et des espaces communs de lotissements privés anciens.

Afin de pouvoir poursuivre le programme de rénovation des rues et placettes des lotissements anciens, il est nécessaire que les espaces communs fassent partie du domaine public communal. Or, la voirie de certains lotissements anciens n'a pas été transférée à la Commune et appartient toujours à la copropriété voire au lotisseur (qui peut ne plus exister). La commune ne peut donc pas réaliser de travaux dans ces lotissements.

Pour remédier à cette situation, s'agissant de l'entrée en propriété de la Commune, si le ou les propriétaires des voies sont clairement identifiés, n'ont pas disparu et consentent à une cession gratuite à la commune, la cession pourra se faire amiablement et gratuitement sous la seule réserve des frais de notaire.

A l'inverse, si la question de l'identité du ou des propriétaires, en cas de désaccord de certains sur le principe de la cession ou sur sa gratuité ou afin d'éviter tous frais de notaire, le mécanisme unilatéral du classement d'office de ces voies dans le domaine public routier peut être envisagé selon la procédure prévues à l'article L.318-3 du code de l'urbanisme :

La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations ... peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la Collectivité territoriale ... et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés. Cette décision est prise par délibération du Conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le Département, à la demande de la Commune.

L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

Les lotissements concernés sont les suivants :

- lotissement le Bris rue Saint-Yves
- rue de la Comtesse blanche
- rue des Glénan
- résidence des Iles
- rue de Béniguet
- les hauts de l'étang
- place des camélias.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- autorise M. Le Maire à soumettre à enquête publique le projet de rétrocession de la voirie et des espaces communs des lotissements ci-dessus par le mécanisme unilatéral du classement d'office de ces voies dans le domaine public routier ;**

**- autorise M. le Maire à mandater le cabinet LGP de Brest pour mener à bien cette procédure.**



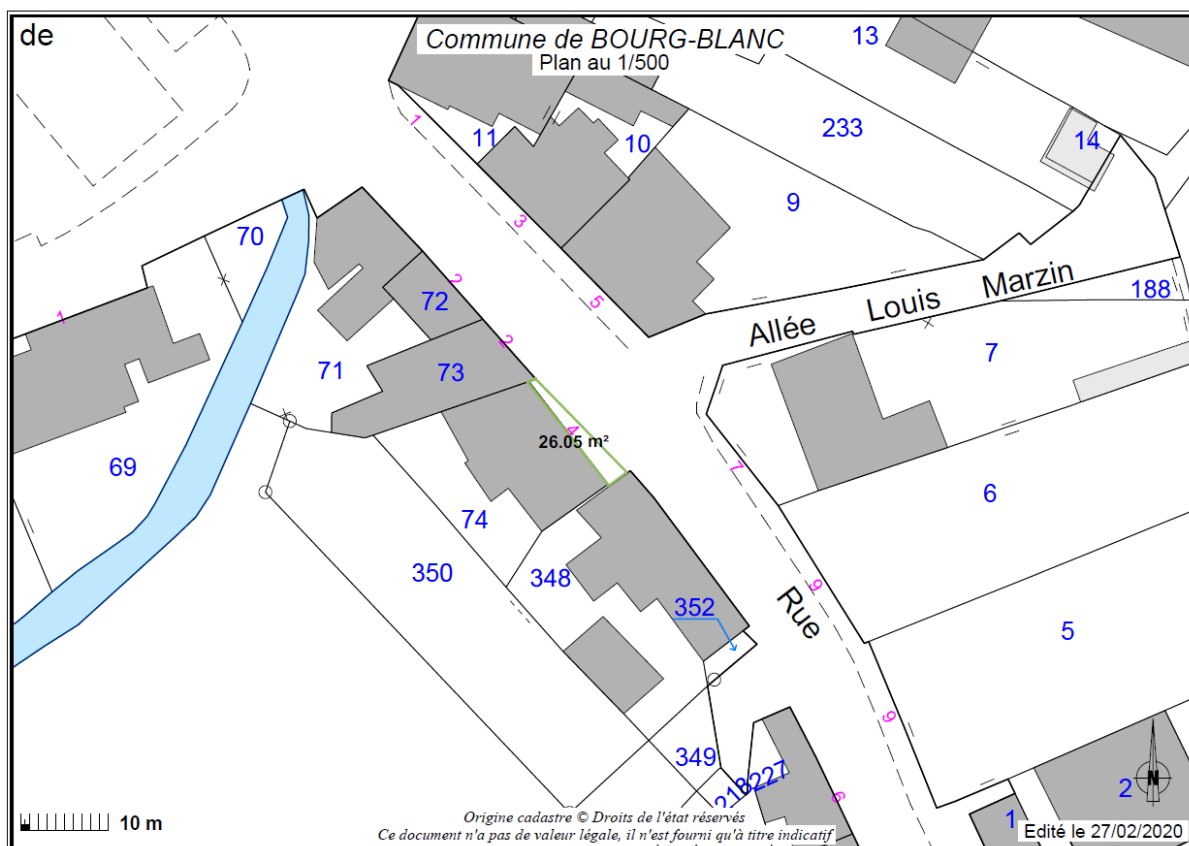
**PROJET DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC RUE DE BREST EN VUE DE SA CESSION -  
DELIBERATION N° 8**

Un permis de construire a été accordé pour une maison d'habitation au 4, rue de Brest.

Le pétitionnaire souhaite acquérir une partie du domaine public pour aligner la façade de la maison sur les maisons mitoyennes.

Sollicité par la mairie, l'Architecte des bâtiments de France a donné un accord de principe.

Cet espace d'environ 30 m<sup>2</sup> est classé en zone Uha au plan local d'urbanisme.



**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de mettre à l'enquête publique ou à une procédure simplifiée ce projet afin de permettre de statuer sur la désaffectation de la parcelle du domaine public et de procéder à son déclassement en vue de sa cession ;
- dit que les frais liés à cette enquête publique ou procédure simplifiée (indemnité du commissaire enquêteur, annonces dans les journaux, frais de géomètre, frais d'actes ...) seront intégralement à la charge du pétitionnaire.

## **I LOTISSEMENT COMMUNAL DE PRAT AR ZARP**

- Quelques rappels :

Les noms des rues (rue Claude Monet, rue Paul Gauguin, rue Paul Cézanne, allée Berthe Morisot) ont été adoptés au conseil municipal du 12/07/2019.

Le permis d'aménager modificatif (règlement) adopté au conseil municipal du 18/11/2019 a été signé le 18/12/2019.

- Vente des lots :

Les 15 lots de la tranche 1 sont réservés. 10 permis ont été déposés et 10 sont déjà accordés. Quelques chantiers de construction ont démarré.

Sur la tranche 2, 8 lots sur 13 sont réservés.

- Travaux :

Le dépôt de la ligne HTA au-dessus de la tranche 2 du lotissement est couplé avec les travaux d'effacement de réseaux aériens (BT, éclairage public et Télécom) allée de Prat ar Zarp et chemin des Trois Chênes. Les travaux vont débuter semaine 10 (mars 2020).

## **II – POINT SUR LE PLUi**

Le PLUi de la CCPA a été approuvé le 30 janvier par le Conseil Communautaire et sera exécutoire à compter du 13 mars 2020.

La commission a passé en revue les 9 orientations d'aménagement et de programmation qui concernent Bourg-Blanc :

4 en 1AUH (2,54 ha) ; 3 en AUE (5,07 ha) ; 1 en AUS (2,13 ha) ; 1 en AUL (0,90 ha).

Tableau récapitulatif des surfaces concernant Bourg-Blanc dans le zonage du PLUi :

<b>ZONES</b>	<b>PLUi 2020 en ha</b>	<b>%</b>	<b>Rappel PLU octobre 2012 en ha</b>
<b>U</b>	146,06	5 %	139,18
<b>AU</b>	23,83	1 %	45,85
Dont			
AUS / AUL	3,03		
1 AUH	2,54		2,67
2 AUH	13,19		30,30
1 AUE	5,07 %		6,94
<b>A</b>	<b>2 239,43</b>	78 %	2 159,14
Dont A	1971,88		
Atvb	267,46		
<b>N</b>	<b>445,92</b>	16 %	516,39
<b>TOTAL</b>	<b>2 855,24</b>	<b>100 %</b>	

Légende :

- U : zones Urbaines

- AU : zones à Urbaniser (H : habitat ; E : économique ; S : services et équipements collectifs ; L : loisirs)

- A : zones Agricoles - N : zones Naturelles.

### **III – RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DE LOTISSEMENTS ANCIENS PRIVES**

**Cf point 7 du présent ordre du jour.**

La commission est favorable à soumettre le projet de rétrocession de la voirie et des espaces communs des lotissements ci-dessus en utilisant le mécanisme unilatéral du classement d'office de ces voies dans le domaine public routier.

### **IV – DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC RUE DE BREST EN VUE DE SA CESSION**

**Cf point 8 du présent ordre du jour.**

La commission est favorable au lancement d'une enquête publique sur ce projet ou d'une procédure simplifiée si c'est possible. La commission propose que les frais liés à la procédure retenue ainsi que les frais de géomètre et d'acte soient intégralement à la charge du pétitionnaire.

### **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE DU MARDI 3 MARS 2020**

**Cf point 5 du présent ordre du jour.**

**DELIBERATION N° 1 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2019**

**DELIBERATION N° 2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019**

**DELIBERATION N° 3 - TAUX D'IMPOSITION 2020**

**DELIBERATION N° 4 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020**

**DELIBERATION N° 5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS**

**DELIBERATION N° 6 - CONVENTION POUR LA CAPTURE DE CHIENS OU AUTRES ANIMAUX ERRANTS ET/OU DANGEREUX SUR LA VOIE PUBLIQUE**

**DELIBERATION N° 7 - RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DE LOTISSEMENTS PRIVES ANCIENS**

**DELIBERATION N° 8 - PROJET DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC RUE DE BREST EN VUE DE SA CESSION**

Fin de séance à 19 H 45.